



ENVIRONNEMENT

Le label Grand Site de France Gorges de l'Hérault officiellement renouvelé par le ministère

Publié le 05 mars 2018

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a reçu le 25 janvier le courrier officiel, signé du ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, renouvelant le label Grand Site de France Gorges de l'Hérault, pour un périmètre étendu.

Le renouvellement pour six ans de ce label - qui avait été attribué pour la première fois en 2010 - reconnaît à la fois la qualité du travail entrepris et la pertinence des objectifs et moyens que les trois communautés de communes s'engagent maintenant à mettre en œuvre pour les six années à venir.

3 communautés de communes réunies autour du projet

Pour ce label renouvelé, le périmètre de projet du Grand Site de France Gorges de l'Hérault passe de 5 à 10 communes entre Vallée de l'Hérault, Grand Pic St Loup et Cévennes gangeoises et suménoises. Un périmètre étendu de 20 000 hectares. Cette extension, afin de prendre en compte l'ensemble du site classé, avait d'ailleurs été un souhait exprimé par la commission supérieure des sites lors de la première attribution du label en 2010.

Louis Villaret, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Alain Barbe, président de la Communauté de communes du Grand Pic st Loup, et Jacques Rigaud, président de la Communauté de communes Cevennes gangeoises et suménoises, se félicitent de la décision ministérielle, qui souligne que ce label

est également : « la reconnaissance du travail que vous avez poursuivi ces dernières années, et de la démarche partenariale exemplaire que vous avez conduite pour préserver la qualité de ce territoire emblématique. »

Les grands axes du projet

Préserver les paysages et espaces naturels, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel et architectural, gérer la fréquentation, la circulation et le stationnement, améliorer l'accueil touristique et soutenir le développement local, favoriser la concertation sont les grands axes du projet pour le Grand Site de France, porté par les trois communautés de communes pour les six années qui viennent.

Une convention de partenariat pluriannuelle a été signée entre les trois communautés de communes, pour ce programme dont la coordination est assurée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Un label officiel

Le « Grand Site de France » est un label officiel, inscrit au code de l'environnement, et attribué par l'Etat à un site classé d'intérêt national, de grande renommée internationale, de grande fréquentation touristique, et d'importance nationale. Le label est attribué à un site de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes de développement durable. Les sites nationaux ont obtenu ce label depuis le 1er janvier 2011.

Le label reconnaît donc selon les termes de l'article L. 111-1 du Code de l'environnement : « à la fois la valeur patrimoniale du territoire, la réalité de la gestion et la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposés pour l'avenir, selon les principes du développement durable. »

PRÉCÉDÉ

[RETOUR À LA LISTE](#)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS